Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Maître Hervé GUILLERAND
88 boulevard de la Reine
78000 VERSAILLES

Sérignan, le 12 février 2016

Lettre recommandée (par précaution)

Cher Maître,

Vous adressez à la SCI Michel THOMAS une note d'honoraires en date du 09 juin 2015 d'un montant de 540,00 € relative à une consultation juridique du 18 mai 2015 à l'initiative de votre client Didier THOMAS, associé de la SCI Michel THOMAS.

Par lettre recommandée avec avis de réception en date du 22 juin 015 adressée à votre client M. Didier THOMAS, la SCI Michel THOMAS lui a signifié, à nouveau, qu'un associé ne peut se substituer au gérant pour missionner un Conseil. En conséquence, il lui appartient de régler la note d'honoraires auprès de son Conseil.

Par mail (herve.guillerand@wanadoo.fr) en date du 13 juillet 2015, je vous demandais de m'informer du juste règlement de cette note d'honoraires par votre client.

Le 27 novembre 2015 vous m'informez, par mail, n'avoir reçu aucun règlement de la part de votre client.

A réception, je vous ai téléphoné pour demander que ce dossier soit soldé avant le 15 décembre 2015.

Le 03/12/2015, la SCI Michel THOMAS a émis un virement au profit des associés correspondant à une répartition de trésorerie.

Le mutisme de votre client (absence de réponse au courrier LRAR 22/06/15; aucun avancement du dossier) m'a contraint à mentionner dans le libellé du virement émis le 03/12/2015 : *"Les créances antérieures non réglées empêcheront l'émission de nouveaux virements. Les relances sont restées sans réponse."*

.../...

Par son absence de réaction, votre client a-t-il l'intention de cultiver sa posture d'éternelle victime ?

En conséquence, le 11 janvier 2016 la SCI Michel THOMAS a émis un virement correspondant à une répartition de trésorerie:

- au profit des associés Mme THOMAS-BLONDEL 29.820,00 €
  M. Eric THOMAS 30.060,00 €
  M Thibault THOMAS 30.060,00 €

- au profit de M. Didier THOMAS chèque n° 8.942.357 de montant 29.520 € (30.060,00 - 540,00)

A ce jour, je déplore constater que votre client laisse perdurer ce dossier.

Je ne peux accepter qu'une telle posture me soit imposée; en conséquence je vous adresse ce jour :

- chèque n° 8.942.357 de montant 29.520,00 € bénéficiaire Didier THOMAS
- chèque n° 8.942.358 de montant 540,00 € en règlement de la note d'honoraires initiée par la démarche de votre client.

En tant que Gérant de la SCI Michel THOMAS depuis 2006 aucun litige n'est venu entacher la juste gestion de notre société; je n'accepte pas qu'un associé entrave la gérance.

A titre personnel, je constate que votre client M. Didier THOMAS a reproduit, en voulant imputer à la SCI une démarche personnelle de consultation juridique, une situation identique à celle subie par notre Mère qui s'est vu imputer par le géomètre-expert une consultation dont elle n'était pas informée et dont elle a assuré le paiement. De même pour des frais (assurances, impôts) sur le bien en indivision de THOMERY que votre client refuse de me rembourser.

Fort de vos excellents conseils prodigués à votre client lors de la réunion du 18 mai 2015, et votre souci permanent de conciliation des parties, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la date de la tenue de notre prochaine assemblée générale ordinaire.

Soyez assuré, Cher Maître, de ma respectueuse considération.

Thibault THOMAS,
gérant

copie Me GUILLERAND par mail envoi du 12/02/2016

P.J. : chèque n° 8.942.357 de montant 29.520 € bénéficiaire Didier THOMAS
chèque n° 8.942.358 de montant 540,00 € bénéficiaire Me GUILLERAND

Veuillez trouver ci-joint un chèque € ______ N° 8 942 357 sur BNP PARIBAS

en règlement de :

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable = vingt neuf mille cinq cent vingt euros
sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

à Monsieur Didier THOMAS

€ = 29.520,- € -

Payable en France
VILLETTE
105 AVENUE DE FLANDRE
75019 PARIS
Guichet N° 00827

0 820 82 00 07

Compte
00827 00021579242
SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

à Sérignan le 11/01/16

(33)

chèque n°

⑆8942357 ⑆075000004908⑆ 08272157924 2⑈

Veuillez trouver ci-joint un chèque € ______ N° 8 942 358 sur BNP PARIBAS

en règlement de : WH du 09/06/15 V/Ref : HG/2015-091

BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable = cinq cent quarante euros
sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

à Me GUILLERAND

€ = 540,- € -

Payable en France
VILLETTE
105 AVENUE DE FLANDRE
75019 PARIS
Guichet N° 00827

0 820 82 00 07

Compte
00827 00021579242
SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

à Sérignan le 12/02/16

(02)

chèque n°

⑆8942358 ⑆075000004908⑆ 08272157924 2⑈